

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

N° 161/2022

**Objet : Modification du
représentant de la commune
d'Eyragues à la commission
thématique sur le pluvial**

PRÉSENTS :

Pour la commune de Barbentane : DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith, BLANC Michel.

Pour la commune de Cabannes : MOURGUES Gilles, CHEILAN François.

Pour la commune de Châteaurenard : MARTEL Marcel, PONCHON Solange, JARILLO Adélaïde, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, LUCIANI-RIPETTI Marina, AMIEL Cyril, REYNÈS Bernard, DIET-PENCHINAT Sylvie.

Pour la commune d'Eyragues : GAVANON Michel, POURTIER Yvette, DELABRE Éric.

Pour la commune de Graveson : PECOUT Michel, CORNILLE Annie.

Pour la commune de Maillane : LECOFFRE Éric, MARÈS Frédérique.

Pour la commune de Mollégès : CHABAUD Corinne.

Pour la commune de Noves : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, FERRIER Pierre, REY Christian.

Pour la commune d'Orgon : PORTAL Serge, YTIER CLARETON Angélique.

Pour la commune de Plan d'Orgon : LEPIAN Jean Louis, COUDERC-VALLET Jocelyne.

Pour la commune de Rognonas : PICARDA Yves, MONDET Cécile, ALIZARD Dominique.

Pour la commune de Saint-Andiol : ROBERT Daniel.

Pour la commune de Verquières : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de Cabannes : HAAS-FALANGA Josiane (*absente ayant donné pouvoir à MOURGUES Gilles*).

Pour la commune de Châteaurenard : CHAUVET Éric (*absent ayant donné pouvoir à PONCHON Solange*), SALZE Annie (*absente ayant donné pouvoir à MARTIN Pierre-Hubert*).

Pour la commune de Graveson : DI FÉLICE Jean-Marc (*absent ayant donné pouvoir à CORNILLE Annie*).

Pour la commune de Mollégès : MARCON Patrick (*absent ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne*).

Pour la commune de Saint-Andiol : CHABAS Sylvie (*absente ayant donné pouvoir à ROBERT Daniel*).

Secrétaire de séance : DAUDET Jean-Christophe.

M. le Vice-président en charge de l'aménagement rural et du pluvial expose que par délibération en date du 15 septembre 2022, le conseil communautaire a désigné Monsieur Michel BARAT, représentant de la commune d'Eyragues, pour siéger au sein de la commission thématique sur le pluvial. Or, Monsieur Michel GAVANON étant vice-Président délégué au Pluvial, il convient que ce soit lui qui siège à cette commission.

Il est donc proposé de désigner Monsieur Michel GAVANON pour la commune d'Eyragues pour siéger au sein de la commission thématique sur le pluvial en lieu et place de Monsieur Michel BARAT.

Après exposé du rapporteur,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Envoyé en préfecture le 29/11/2022

Reçu en préfecture le 29/11/2022

Publié le 29/11/2022

ID : 013-200035087-20221117-161_2022-DE



VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22, L. 5211-1,

CONSIDÉRANT que le conseil communautaire a décidé de créer pour chacune des délégations accordées aux vice-présidents une commission au sens de l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que le conseil communautaire a retenu par délibération 98/2020 du 17 septembre 2020 le principe de composition suivant : un représentant par commune membre, à désigner parmi les conseillers communautaires ou municipaux de la commune concernée,

VU les délibérations n° 102/2020 en date du 17 septembre 2020, n° 130/2020 en date du 19 novembre 2020 et n°122/2022 en date du 15 septembre 2022 désignant les membres de la commission Pluvial,

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner un nouveau membre de la commune d'Eyragues pour la commission Pluvial en remplacement de Monsieur Michel BARAT,

DÉSIGNE Monsieur Michel GAVANON pour la commune d'Eyragues pour siéger au sein de la Commission thématique sur le pluvial,

RAPPELLE la composition de la commission Pluvial issue de la modification du 17 novembre 2022 :

BARBENTANE	BALDI Jean Marc
CABANNES	MOURGUES Gilles
CHÂTEAURENARD	SEISSON Jean-Pierre
EYRAGUES	GAVANON Michel
GRAVESON	VICO Louis
MAILLANE	BOUISSON Jean-Jacques
MOLLEGES	FAURE Vincent
NOVES	FABRE Louis-Pierre
ORGON	DEVOUX Jean- Louis
PLAN D'ORGON	CLARETON Thierry
ROGNONAS	PICARDA Yves
SAINT-ANDIOL	ROBERT Daniel
VERQUIERES	TATON Robert

Membres en exercice : 42
Votants : 42
Votes pour : 42
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 17 novembre 2022,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD

